



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Direction départementale
de la Cohésion sociale**

PÔLE SOCIAL

Affaire suivie par :
M. Maxime CROSNIER

☎ : 01.74.73.36.18

Mèl. : maxime.crosnier@seine-saint-denis.gouv.fr

Bobigny, le 12 septembre 2016

La déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Seine-Saint-Denis

Département de 1.538.726 habitants dont 28,7 % de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis concentre une population en grande précarité. Le taux de pauvreté est le plus élevé de la région (26,9 %, contre une moyenne de 15 % en Île-de-France). Les taux d'activité et d'emploi de la Seine-Saint-Denis sont les plus bas d'Île-de-France, et les populations immigrées et étrangères, dont la proportion est élevée, ainsi que les familles monoparentales, connaissent des conditions de vie dégradées.

Dynamique, le département connaît un indicateur conjoncturel de fécondité élevé de 2,41 en 2012. Si la part de la population des moins de 25 ans scolarisée se situe dans la moyenne régionale, et malgré une politique volontariste de développement des missions de Service civique dans le département, 28 % des jeunes de 18 à 25 ans sont en situation de non-insertion (sans emploi, non étudiants, élèves ou stagiaires) contre 18,8 % en moyenne régionale. De plus, un nombre conséquent de ces jeunes se trouve en grave difficulté de lecture.

Concernant l'hébergement, le logement et la santé, les indicateurs en Seine-Saint-Denis sont les moins favorables d'Île-de-France, comme en attestent les taux importants de couverture des minima sociaux dans le département.

La mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale revêt donc une importance particulière en Seine-Saint-Denis, rendant essentiel le travail partenarial, notamment entre les services déconcentrés de l'Etat.

1. Accès aux droits et lutte contre le non recours

- **La mise en place du schéma départemental de la domiciliation : Arrêté le 11 septembre 2015**, le schéma 2015-2017 repose sur un diagnostic territorial des besoins en matière de domiciliation, mettant en avant le nombre de 25.905 attestations en cours de validité au 31 décembre 2014 (+70 % entre 2012 et 2014). Issu d'une concertation étroite entre la DDCS et l'ensemble des partenaires institutionnels (DDARS, CAF, DIMIN...), associatifs et de l'UDCCAS, le schéma est orienté autour de trois grands objectifs : l'adéquation entre l'offre et le besoin de domiciliation et sa bonne répartition territoriale, l'harmonisation des pratiques pour améliorer la qualité du service de domiciliation et la promotion du dispositif pour favoriser un meilleur fonctionnement. Le suivi

du schéma a été confié à l'UT-DRIHL93 après son élaboration par la DDCS à compter de septembre 2015.

- La mise en place des « rendez-vous des droits » : la CAF de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la lutte contre le non recours aux droits sociaux par une approche globale de la situation des bénéficiaires, en étudiant les aides gérées par la branche famille, mais aussi par les partenaires. La CAF93 a ainsi réalisé 4.331 rendez-vous des droits en 2015, tandis que les prévisions pour 2016 et 2017 s'établissent à 6.000 rendez-vous des droits.
- L'expérimentation d'un point conseil budget : l'UDAF met en place un guichet unique d'aide et d'accompagnement à la gestion d'un budget personnel ou familial à destination des publics précaires. Un premier COPIL animé par la DDCS le 14 septembre 2016 doit permettre d'inscrire le PCB1 dans le réseau partenarial afin d'agir en complémentarité des dispositifs existants en termes de publics cibles et de missions.

2. Accès à l'emploi

- La mobilisation de la garantie jeune : Au 31 décembre 2015, l'UT-DIRECCTE recensait 1 456 jeunes dans le dispositif, soit un taux de réalisation de l'objectif départemental de 102 %. Le profil des candidats est le suivant : 62 % des bénéficiaires sont des hommes ; 25 % résident dans un Quartier de la Politique de la Ville ; 62 % sont des jeunes de niveau V et *infra*.
- La mobilisation des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) : Au 31 décembre 2015, 69 structures du département (entreprise d'entretien, chantiers d'insertion...) se sont engagées dans un accompagnement à l'emploi, correspondant à 1.225 ETP.

3. Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

- La prise en charge sanitaire des résidents âgés des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales, avec l'intervention de médiateurs sociaux gérontologiques. La DDCS finance ces actions à hauteur de 100.000 €, au titre du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ». 6 postes de médiateurs sociaux ont été mobilisés et sont intervenus sur la situation de 301 personnes âgées migrantes (40% de la population des FTM est âgée de plus de 60 ans).
- L'expérimentation PASS ambulatoire en lien avec les organisations locales aidant aux soins des patients en attente de droits à l'Assurance Maladie.
- La mise en œuvre de CLS et CLSM : signés entre les communes, la DD-ARS, la Préfecture, la CPAM et le Conseil départemental, cette forme de contractualisation vise à faciliter l'accès à la couverture sociale et à l'offre de soins pour les usagers (ASV, ateliers de prévention, permanences d'accès aux droits...).
- La lutte contre les inégalités territoriales de santé : mise en place de dispositifs incitatifs comme les maisons des médecins (Pré-Saint-Gervais), de conventions de partenariats entre professionnels libéraux et hôpitaux, partenariat villes/hôpitaux (Pantin).

4. Rééquilibrage et augmentation de l'offre d'hébergement de logement

Une note pour l'ensemble de la région est en cours de rédaction par la DRIHL. Elle sera transmise à la DRJSCS, pour l'élaboration de la feuille de route. La DDCS 93 sera destinataire de cette note finalisée. Elle intégrera les éléments la concernant dans cette note.

5. Enfance/famille : le schéma départemental petite enfance et parentalité

Département préfigurateur au niveau national, le schéma a été signé le 25 novembre 2014 pour la période 2014-2017. Élaboré selon une démarche partenariale rassemblant l'Etat, le conseil départemental, la CAF, la MSA, l'Education Nationale, les représentants des municipalités et l'UDAF, le diagnostic a mis en avant la hausse continue des besoins des familles et un niveau de réponse inférieur aux résultats observés sur la France entière.

Le schéma départemental s'articule autour de quatre orientations et objectifs suivants : accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès ; améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale ; améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions « *petite enfance et parentalité* » ; permettre une action coordonnée sur le territoire.

En plus des actions de droit commun, un fonds d'innovation petite enfance et parentalité (FIPEP) a été créé. Abondé par le conseil départemental et la CAF, il vise à financer des actions innovantes en matière de soutien à la parentalité, crèches éphémères, crèches familiales, etc.

6. Rôle de la politique de la ville et de la politique d'intégration dans le plan pauvreté

La part d'habitants résidant au sein d'un quartier de la politique de ville s'élève à 43 %, soit 3,5 fois supérieur à la moyenne nationale et plus de deux fois la moyenne francilienne. Certaines actions des contrats de ville participent directement au plan de lutte contre la pauvreté, dans son volet accès aux droits et lutte contre le non recours (dispositif « *ateliers santé ville* » ; points d'accès aux droits...) et l'accompagnement vers l'emploi et le développement économique (accompagnement renforcé des jeunes, insertion par l'activité économique). Enfin, la politique de la ville finance des projets spécifiques de lutte contre le décrochage scolaire et d'aide à la réorientation en situation de sortie du système scolaire.

Le directeur départemental de la cohésion sociale



Alexandre MARTINET

